

Aller simple en enfer

« Quels mots seraient assez dignes pour faire parvenir jusqu'à vous la réalité des souffrances, de l'humiliation, de la négation de l'être. Que sont les mots d'avocats pour raconter la barbarie, l'assassinat d'un homme, la déchirure d'un frère, pour dire l'indicible ? Que sont les mots pour dire ce que les mots n'avaient jamais imaginé »

DJINN ?

Dans la tradition folklorique arabe, un djinn est une créature, génie ou démon hostile à l'homme, capable de prendre diverses formes, notamment humaine, et d'influencer spirituellement et mentalement le genre humain pour le contrôler, le placer sous son emprise...

Le diable, lui aussi, a la faculté de prendre toutes sortes d'apparence. Lorsque Didier Gérard et Bruno Desclas l'ont rencontré il avait les traits fins et délicats d'une jolie femme d'origine asiatique. L'apparence d'un ange, d'une femme frêle et menue, que tout le monde savait néanmoins être colérique, dangereuse (il suffit de se rappeler tous les témoins terrorisés), pourtant ni Didier, ni Bruno, ne pouvait imaginer un seul instant le cauchemar insoutenable qu'allaient être les derniers instants de leur existence, en croisant Jin Linotte.

Tout ou presque a été dit durant cette audience,

la peur, la barbarie, la torture, la douleur,

l'horreur de voir son ami ligoté à quelques centimètres exhaler son dernier souffle les yeux dans les yeux, la mort qui attendait patiemment que l'œuvre de Jin Linotte lui apporte sa livre de chair.

Des heures durant, des jours durant, des nuits durant, les deux victimes ont subi la violence déchainée de Jin Linotte. En ce qui concerne Monsieur Gérard, qui a eu l'infortune de résister plus longtemps, trop longtemps, ce sont 62 ou 63 heures d'agonie.

62 ou 63 heures, durant lesquelles il a reçu 26 ou 27 coups de couteau...

26 ou 27 coups de couteau.....,

deux coups de marteau,

un empoisonnement au White Spirit, des brûlures au Destop, ingéré au moyen d'un entonnoir,

des tentatives réitérées d'étouffement

« Il n'arrêtait pas de me faire chier. J'ai pris une autre bouteille pour déboucher les toilettes, j'ai pris l'entonnoir et versé le produit, mais il s'est débattu et du coup je lui en ai versé dans les yeux. Ça l'a brûlé, alors il a hurlé »

Acharnement a dit le Dr Boismenu, au minimum cela ne fait aucun doute,
barbarie ? peut-on en douter ? Torture c'est une évidence !

Elément matériel ?

Ce sinistre inventaire à la Prévert suffit à le démontrer :

Des coups pour blesser, d'autres pour meurtrir, certains pour humilier,

D'autres enfin pour les punir : « *mon expulsion c'est votre faute* » en leur infligeant
d'insoutenables sévices.

Elément moral ?

Attacher deux hommes 60 heures durant, leur infliger d'incessants sévices, certains n'ayant
pas vocation à tuer mais juste à faire mal comme décrit par le Boismenu en évoquant ces
multiples « piqures »

Rappelez-vous simplement ces deux descriptions glaçantes de Jin Linotte :

« *il m'a demandé à boire... et là... je lui ai tranché la gorge* »

« *ça m'a énervé, alors du coup j'ai pris le marteau et je lui ai donné un coup dans la tête* »

Visualisez la scène... Et l'image sanglante de la Barbarie brûlera vos rétines.

Une image hantera les esprits longtemps après cette audience, celle de Jin Linotte,
chevauchant ses deux victimes un couteau dans chaque main, assénant des coups de
couteau à l'un et l'autre, véritable Walkyrie funèbre.

Le diable peut prendre toutes sortes d'apparences.

Nous nous sommes aventurés très très loin dans l'horreur,

les faits ne sont pas contestés,

je ne les détaillerai pas d'avantage,

nous en avons assez entendu,

les familles des victimes en ont trop entendu.

Alors bien évidemment,

la défense, c'est son rôle, a tenté - et va poursuivre dans ce sens - de dresser un portrait apitoyant de Jin Linotte, de son enfance, de ses problèmes dans son rôle de mère.

Mais Dieu merci toutes les personnes ayant rencontré des difficultés dans leur existence ne tuent pas deux innocents froidement en les torturant des heures durant avant de tenter d'incendier le lieu du crime.

NON, Mme Linotte, toutes les personnes dépressives ne se transforment pas en tueuses !

La défense – c'est toujours son rôle – va en désespoir de cause tenter d'instiller dans votre esprit un doute sur la santé mentale de Jin Linotte.

Vous direz NON :

la froideur méthodique avec laquelle les actes ont été commis,

la durée de ce déchainement de violence,

cette volonté de mettre un terme à la vie de ses deux victimes, par l'organisation rigoureuse mise en place par Linotte : menacer l'un pour attacher l'autre, utiliser des câbles télé comme liens, les frapper avec un sang-froid glaçant pour qu'ils se taisent, passer d'un appartement à l'autre en se frayant un passage dans les combles en ayant la présence d'esprit de se vêtir en jogging... pour ne pas salir ses vêtements...

Autant d'actes exécutés par Jin Linotte avec une détermination sans faille, avant, pendant et après ces crimes.

Et en effet

le sang-froid de Mme Linotte ne s'arrête pas à ces préoccupations vestimentaires, laissant deux hommes agonisant attachés sur un lit, elle rejoint des amis pour aller faire la fête, vodka et cocaïne...,

avant de revenir tranquillement au petit matin fumer une cigarette et boire un café en compagnie de Didier Gérard et Bruno Declas – dont on ne saura jamais s'ils étaient conscients ou non –

avant finalement de tenter très calmement, méthodiquement, en allumant plusieurs foyers, de mettre le feu dans l'appartement pour une vaine tentative de dissimuler son horrible double crime.

Non, Jin Linotte n'a aucune hésitation lorsqu'elle répond à la question de Mme le Président hier matin « Mais enfin, avez-vous envisagé à un moment de prévenir les secours ? »

« Non »

Auparavant, et toujours avec le même esprit méthodique, Jin LINOTTE, pour régler ses comptes avec un propriétaire qu'elle accable de tous les maux et qui a obtenu son expulsion, non contente de lui laisser un appartement dans un état sordide (typique des squats de toxicomanes)

prend le temps, après avoir torturé 2 personnes, de bloquer sa porte d'entrée avec des moyens de fortune parce qu'elle est en colère contre son propriétaire !

Mais la froide lucidité de Jin Linotte ne s'arrête pas là :

-Toujours avec cette ferme détermination, Jin rappelle au téléphone Philippe DECLAS pour lui dire qu'elle n'est pas sur place et qu'elle ignore où est son frère Bruno,

- en ayant au préalable pris le soin d'écouter le message de la Gendarmerie... tout cela au moyen de son téléphone portable – qu'elle a veillé à conserver – et qu'elle a pris soin d'aller charger chez l'épicier du coin...

Le diable est décidément dans les détails...

Que fait Jin Linotte après avoir commis l'indicible ?

Elle se rend sur les berges de la Durance ; « *il fallait que je sorte* » nous a-t-elle dit.

Plus pour tenter d'occulter quelques preuves

Que comme une fuite désespérée d'attenter à ses jours

Implacable détachement aussi lors de ses auditions en garde à vue, durant lesquelles elle racontera avec force détails l'intégral déroulement des faits,

avant de se remettre à parler de tout et de rien avec les gendarmes, parfaitement normale » nous dira Mme Coquinot, l'OPJ.

En psychologie criminelle, il s'agit d'ailleurs d'une règle récurrente : lorsqu'un individu est pris de folie criminelle, IL NE PEUT SE SOUVENIR AVEC PRECISION DE CES ACTES !

Comme évoqué à plusieurs reprises lors de ces débats, la psychologie est affaire de spécialistes,

Ici, les spécialistes ont été unanimes (Dr LAYET, Mme FUYA expert psychologue, Pr LABAUGE) : tous excluent l'Abolition.

Tous estiment Jin Linotte accessible à une sanction pénale.

Je citerai simplement le DR LAYET : « Ce sont les motivations qui ont souffert d'une altération profonde, mais PAS le « passage à l'acte » !

Et de manière plus catégorique encore, le Professeur LABAUGE exclut toute altération !

Et si l'on vous parle d'un engrenage fatal, d'une perte de repères, d'une panique ayant conduit au pire, il faut pourtant se souvenir que Jin Linotte l'avait clairement annoncé :

N'a-t-elle pas tranquillement expliqué au téléphone à M. Farid Halat « *que non elle ne viendrait pas jouer à la belote ce soir, qu'elle voulait crever des gars...* » ?

... Deux gars ligotés derrière elle, déjà meurtris de coups, l'un d'eux

- Humiliations s'il en est -

CONTRAINTE par Jin Linotte de s'excuser au téléphone de faire trop de bruit,

... de s'excuser de... souffrir trop bruyamment !

Indicible humiliation

Alors comment penser l'impensable, l'Indicible ?

Jean-François a fini par me confier :

« Maître, depuis le drame, je suis déçu par les humains. Vous vous rendez compte, les animaux ne se feraient pas une chose pareille ! »

Qu'est qui a changé pour Catherine ? « Depuis quatre ans me dit son époux, elle ne veut plus voir personne, elle a perdu confiance dans les relations humaines. »

Jean François et Catherine sont à jamais hantés par l'image de leur frère agonisant, de son corps calciné ;

Ils sont condamnés à vivre avec

une inévitable et intolérable souffrance psychique

et ce souvenir ou plutôt ce cauchemar :

Leur frère, chevauché par Une Walkyrie déchaînée, un couteau dans chaque main, frappant encore et encore, ne tentant en rien d'abrèger ses souffrances car « *non elle ne l'aime pas bien, Didier !... »*

Immobilisés, sanglants, couchés sur le côté, genoux fléchis, bras et mains jointes, comme dans une ultime supplique,

Ils sont Placés là, deux amis, face à face parce que leur tortionnaire l'a décidé,

Leurs yeux sont des miroirs dans lesquels ils vont se voir mourir,

parce qu'Elle l'a décidé.

Parce qu'ils ont croisé Jin Linotte...

Didier, terrorisé « *stressé juste à entendre ses pas dans l'escalier »* nous dira M EL GOURCH, Vivant les volets clos, terré chez lui tel un animal apeuré, avec une seule et unique petite lumière tamisée, espérant voir s'éloigner son prédateur, oubliant de se nourrir pour ne pas avoir à sortir de chez lui, considérablement affaibli au cours des dernières semaines précédant ce funeste jeudi 25 octobre, privé de ses lunettes – écrasées par Jin délibérément froidement après s'en être pris à lui en lui brisant une chaise sur le crâne ...

...Attendant l'expulsion du 26 octobre comme une libération,

Hélas ! Pour Didier Gérard il n'y aura pas de libération

Il y aura la peur

La douleur

La souffrance

La mort

Je veux pour le chagrin des parents que la justice vous punisse.

Je veux que la Justice vous condamne pour que la petite lumière tamisée de Didier Gérard ne s'éteigne pas tout à fait.

Je veux que la justice vous condamne pour que pendant de longues années... personne n'ait à croiser Jin Linotte